

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_39
id. 4422

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEUX), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), M. ROGER (pouvoir à M. GONZALEZ), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
POUR LA MISE AUX NORMES DE L'EHPAD
RÉSIDENCE DE L'ABBAYE À SAINT ANTONIN NOBLE VAL**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le conseil départemental a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération de principe, la directrice de l'EHPAD sollicite une aide départementale de 22 920,00 € en vue de réaliser une première tranche de travaux prioritaires de mise aux normes de l'EHPAD « Résidence de l'Abbaye » à Saint-Antonin-Noble-Val.

Ces travaux font notamment suite à un rapport de l'APAVE.

Le coût des travaux s'établit à 114 600 € TTC, répartis comme suit :

- changement du système d'appel malade	75 000,00 €
- remplacement de radiateurs défectueux	25 000,00 €
-changement porte d'entrée (normes handicap) .	7 800,00 €
- mise aux normes ascenseur	<u>6 800,00 €</u>
- TOTAL TTC	114 600,00 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- subvention ARS	65 210,00 €
- FAMEPA	22 920,00 €
- autofinancement	<u>26 470,00 €</u>
- TOTAL TTC	114 600,00 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, au titre du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA), l'octroi d'une subvention de 22 920 € à l'EHPAD « résidence de l'Abbaye » à Saint-Antonin-Noble-Val pour la réalisation d'une première tranche de travaux prioritaires de mise aux normes de l'établissement ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous fonction 538 (PAEM-SDB00558) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC